



# Procès-verbal du conseil municipal du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18h00, le conseil municipal de la commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, régulièrement convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : SCHNEIDER Alexandre, DOUET Jean-François, MOURET Sylvie, BRISSON Hervé, LHERMENIER Sandrine, TRIPOTEAUD Dominique, NEVES Jaime, RENAUDIN Stéphanie, STAUDER Jean-Denis, NOUVEAU Maria-José, BRUN Françoise, BON Jean-François, CLERBOUT Micheline, COMBAUD Benoit.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :  
M. AUBRY Jérôme, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre  
M. LEROUGE Michel, pouvoir donné à M. DOUET Jean-François  
Mme PESSIOT Marine, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre  
Mme PARROT Claire, pouvoir donné à M. DOUET Jean-François

Etaient absents excusés : M. MORIN René

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme NOUVEAU Maria-José

Nombre de membres :

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18  
Pouvoirs : 4

Règles de quorum : 1/3 des membres, soit 7 présents

Date d'affichage de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'ordre du jour était le suivant :

- A0 – Approbation du procès-verbal du 12 avril 2022
- A1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission
- A2 – Commission de contrôle des listes électorales – nomination d'un nouveau membre suite à démission
- A3 – Commissions communales – nomination d'un nouveau membre suite à démission
- A4 – Commission d'appel d'offres – nomination d'un nouveau membre suite à démission
- A5 – Commission MAPA – nomination d'un nouveau membre suite à démission
- A6 – Commission DSP – nomination d'un nouveau membre suite à démission
- A7 – EAU 17 – nomination d'un nouveau représentant suite à démission
- A8 – Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales
- A9 – Projet de SCOT révisé de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan – Avis
- C10 - Délibération de principe d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (L.153-31 et suivants du code de l'urbanisme) et d'une modification simplifiée (L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme)
- C11 - Modification de la délibération du mercredi 9 mars relative à la vente/acquisition de parcelles de terrain entre l'école St Louis et la commune
- D12 - Tarifs salle de l'Evantail – Elargissement de la gratuité aux organismes publics
- D13 – Modification des tarifs de la piscine
- D14 – Décision modificative
- F15 – Convention prêt de matériel par la Cdc
- F16 – Centre multi-loisirs de Pont-l'Abbé-d'Arnoult – Convention de mise à disposition de locaux
- Z17 – Questions et informations diverses

## **A – Administration générale**

### **A0 - Approbation du procès-verbal du 12 avril 2022**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

*Pour : 18*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

### **A1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

Suite au courrier de Madame Lydie RUAUD en date du 19 avril 2022 et réceptionné en Mairie le 20 avril 2022 portant démission de son mandat de conseillère municipale à compter du 20 avril 2022, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la démission de Madame Lydie RUAUD ;

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Benoit COMBAUD en qualité de conseiller municipal.

### **A2 - Commission de contrôle des listes électorales – nomination d'un nouveau membre suite à démission**

Monsieur le maire rappelle la composition de la commission de contrôle des listes électorales validée par délibération du 09 mars 2022 :

#### **Liste des titulaires :**

Monsieur MORIN René

Monsieur LEROUGE Michel

Monsieur TRIPOTEAUD Dominique

Madame RUAUD Lydie

Madame BRUN Françoise

Propositions des listes : une seule liste

#### **Liste des suppléants :**

Monsieur NEVES Jaime

Madame RENAUDIN Stéphanie

Madame NOUVEAU Maria-José

Monsieur BON Jean-François

Madame Claire PARROT

Compte tenu de la démission de Mme Lydie RUAUD et de la candidature de M. Benoit COMBAUD, M. Benoit COMBAUD est nommé membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

### **A3 - Commissions communales – nomination d'un nouveau membre suite à démission**

Monsieur le maire rappelle la composition des commissions communales.

Compte tenu de la démission de Mme Lydie RUAUD et de la candidature de M. Benoit COMBAUD, M. Benoit COMBAUD est nommé membre des commissions communales suivantes :

- 1- Commission environnement, Patrimoine, Tourisme
- 4- Commission Finances, Fiscalité, Transports, Commerce, Artisanat
- 8- Commission animations, Communication

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **A4 - Commission d'appel d'offres – nomination d'un nouveau membre suite à démission**

Monsieur le maire rappelle la composition de la commission d'appel d'offres.

Compte tenu de la démission de Mme Lydie RUAUD et de la candidature de M. Benoit COMBAUD, M. Benoit COMBAUD est nommé membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **A5 - Commission MAPA – nomination d'un nouveau membre suite à démission**

Monsieur le maire rappelle la composition de la commission MAPA.

Compte tenu de la démission de Mme Lydie RUAUD et de la candidature de M. Benoit COMBAUD, M. Benoit COMBAUD est nommé membre suppléant de la commission MAPA.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **A6 - Commission DSP – nomination d'un nouveau membre suite à démission**

Monsieur le maire rappelle la composition de la commission DSP.

Compte tenu de la démission de Mme Lydie RUAUD et de la candidature de M. Benoit COMBAUD, M. Benoit COMBAUD est nommé membre suppléant de la commission DSP.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **A7 – EAU 17 – nomination d'un nouveau représentant suite à démission**

Monsieur le maire rappelle que 2 conseillers municipaux sont respectivement délégué titulaire et délégué suppléant, représentant la commune auprès de EAU 17.

Compte tenu de la démission de Mme Lydie RUAUD et de la candidature de M. Benoit COMBAUD, M. Benoit COMBAUD est désigné délégué suppléant pour représenter la commune auprès de EAU 17.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **A8 – Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales**

Depuis le 1er juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations des conseils sont modifiées par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre :

- 1 - l'affichage,
- 2 - la mise à disposition en version papier,
- 3 - la publication électronique.

Par ailleurs, les outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes applicables aux collectivités. Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des conseils municipaux et communautaires comporte la teneur des échanges (chaque commune garde une marge de manœuvre quant au degré de précision. Le compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance.

Après délibération, le conseil municipal choisit de conserver l'affichage du procès-verbal, en plus de la publication électronique, afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

## **A9 – Projet de SCOT révisé de la Communauté d’Agglomération Rochefort Océan – Avis**

Monsieur le maire informe l’assemblée que le projet de SCOT révisé de la CARO a été arrêté lors du conseil communautaire du 19 mai 2022.

Conformément aux dispositions de l’article L143-20 du Code de l’Urbanisme, le projet est soumis pour avis aux personnes publiques consultées.

Le dossier est consultable à l’adresse suivante : <https://partage.agglo-rochefortocean.fr/s/yqGLnkz2krEkqLW>

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

## **C – Urbanisme**

### **C10 – Délibération de principe d’une révision générale du Plan Local d’Urbanisme (L.153-31 et suivants du code de l’urbanisme) et d’une modification simplifiée (L.153-41 et suivants du code de l’urbanisme)**

Monsieur le maire rappelle que le Plan Local d’urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé en 2003.

Compte tenu de son ancienneté, il ne correspond plus à la fois à la réalité législative des textes (Lois Grenelle de l’environnement, Loi Alur, Loi Elan et la Loi Climat et Résilience), mais ne permet pas non plus de répondre à l’accompagnement des projets et aux attentes d’aménagement et de développement de la commune de Pont-l’Abbé-d’Arnoult en sa qualité de pôle d’attractivité et d’équilibre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saintonge Romane.

Il s’avère en conséquence, indispensable et urgent d’inscrire à l’agenda de la commune le principe d’une révision générale du Plan Local d’Urbanisme, selon les termes de l’article L.153-31 et suivants du code de l’urbanisme. D’autant que cette procédure peut demander plusieurs années d’élaboration avant son approbation.

En outre, dans l’attente de l’aboutissement de cette révision générale du PLU et dans le but de répondre positivement dans un délai plus réduit et raisonnable aux demandes d’installation sur le territoire communal, de porteurs de projet, la procédure de la modification simplifiée du PLU peut être envisagée selon les termes de l’article L.153-41 et suivants du code de l’urbanisme.

En effet, cette procédure d’évolution secondaire du PLU permettrait, au sein des zones urbaines existantes à vocation d’activités économiques, de faire évoluer le règlement écrit afin d’en faciliter sa mise en œuvre et de fait, permettre l’installation d’entreprises demandeuses sur la zone d’activités de Liauze.

Monsieur DOUET demande le coût de la procédure de révision générale.

Monsieur le Maire répond qu’il estime à environ 50 000 € le coût de la mission et à une durée d’au moins 3 ans.

Mme CLERBOUT demande qui décide de la révision du PLU.

Monsieur le Maire explique qu’un cabinet conseil est choisi par la commune et est chargé de faire un diagnostic, suivi de propositions qui sont ensuite validées par le conseil municipal avant d’être présentées à l’Etat.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, que la commune est « pôle d’attractivité » et « petite ville de demain » ce qui devrait permettre de conserver le potentiel constructible.

Il informe également que le plan local d’urbanisme intercommunal (PLUI) a été refusé l’année dernière afin de conserver le contrôle sur notre commune.

Le conseil municipal décide :

- d’acter à ce stade le principe de mise en révision générale du Plan Local d’Urbanisme ;
- d’acter à ce stade le principe du lancement d’une modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

### **C 11 – Modification de la délibération du mercredi 9 mars relative à la vente/acquisition de parcelles de terrain entre l'école St Louis et la commune**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 9 mars 2022 relative à la vente/acquisition de parcelles de terrain entre l'Institution La Salle Saint Louis et la commune.

Une erreur s'est glissée dans la référence cadastrale de la parcelle appartenant à l'Institution. Il y a donc lieu de remplacer la parcelle AC 13 par la parcelle AE 13.

En outre, sera précisé dans l'acte notarié, l'existence d'un droit de passage au profit de l'Institution afin que la parcelle échangée puisse continuer à être accessible par tous véhicules.

Le conseil municipal valide les modifications.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

## **D– Finances**

### **D 12 – Tarifs salle de l'Evantail – Elargissement de la gratuité aux organismes publics**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 09 mars 2022 relative à la tarification de la location de la salle des fêtes l'Evantail.

Il précise que lors du conseil du 12 avril 2022, il a été demandé de compléter la délibération de la manière suivante : « Cette limitation (nombre d'utilisation à titre gratuit de la salle par les associations, soit 1 fois) ne s'appliquera pas aux associations locales organisant une manifestation (même génératrice de recette) à destination de l'ensemble des habitants de la commune ainsi que pour les associations caritatives et/ou reconnue d'utilité publique même si ces dernières n'ont pas leur siège social sur la commune ».

Par ailleurs, monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'élargir cette disposition aux institutions publiques.

M. STAUDER propose d'élargir aux institutions et organismes publics.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter de mettre à disposition la salle de l'Evantail, à titre gratuit sans limitation du nombre d'utilisation, auprès des associations locales organisant une manifestation (même génératrice de recette) à destination de l'ensemble des habitants de la commune ainsi que pour les associations caritatives et/ou reconnue d'utilité publique même si ces dernières n'ont pas leur siège social sur la commune ».
- d'accepter d'élargir cette possibilité aux institutions et aux organismes publics

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

### **D13 – Modification des tarifs de la piscine**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 9 mars 2022 fixant les tarifs de la piscine :

<b>PISCINE</b>	
	<b>Propositions 2022</b>
Enfants de - 5 ans	GRATUIT
Enfants de 5 à 12 ans (ticket une entrée)	2,00 €
Enfants de 5 à 12 ans (carte de 10)	17,00 €
Enfants 13 ans à 17 ans (ticket une entrée)	3,00 €
Enfants 13 ans à 17 ans (carte de 10)	25,00 €
Adultes	4,50 €
Carte abonnements 10 entrées (adultes)	40,00 €
Tarif groupe enfants de - 5ans	gratuit
Tarif groupe 10 personnes (avec gratuité pour l'accompagnateur)	1,50 €

Afin d'être en total conformité comptable, il s'avère nécessaire de procéder à la modification suivante :

<b>PISCINE</b>	
	<b>Propositions 2022</b>
Enfants de - 5 ans	Gratuit
Enfants de 5 à 12 ans (ticket une entrée)	2,00 €
Enfants de 5 à 12 ans (carte de 10)	17,00 €
Enfants 13 ans à 17 ans (ticket une entrée)	3,00 €
Enfants 13 ans à 17 ans (carte de 10)	25,00 €
Adultes	4,50 €
Carte abonnements 10 entrées (adultes)	40,00 €
<b>Tarif groupe enfants de – 5 ans</b>	<b>gratuit</b>
<b>Tarif groupe 10 personnes (avec gratuité pour l'accompagnateur)</b>	<b>15,00 €</b>
<b>Accompagnateur de groupe</b>	<b>Gratuit</b>

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

## **D14 – Décision modificative**

Il est proposé au conseil municipal les mouvements figurant dans le tableau ci-dessous :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
145 – Atelier communal	21571	Balayeuse	- 3 616 €
165 – Acquisition véhicule service voirie	21571	Camion benne	+ 3 616 €
145 – Atelier communal	21571	Balayeuse	- 2 000 €
192 – Acquisition de terrains	2128	Terrassement terrain des Guilloteaux	+ 2 000 €
145 – Atelier communal	21571	Balayeuse	- 10 684 €
93 – Travaux groupe scolaire	2135	Éclairage LED école élémentaire	- 1 316 €
	2184	Purificateurs groupe scolaire	- 2 600 €
64 – Travaux gymnase	2181	Réfection sol gymnase	+ 14 600 €
189 – Projets sportifs	21758	Remplacement brûleur chaudière stade de foot	- 5 148 €
	2158		+ 5 148 €
<b>Total</b>			<b>0 €</b>

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

## **F – Intercommunalité**

### **F15 – Convention prêt matériel par la Cdc**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'il s'avère nécessaire de signer une convention de mise à disposition auprès de la commune, d'un tracteur et d'une rotofaucheuse appartenant à la Cdc.

Il sollicite par conséquent l'autorisation de signer ladite convention.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

### **F 16 - Centre multi-loisirs de Pont-labbe-d'Arnout – convention de mise à disposition de locaux**

Monsieur le maire explique à l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'ouverture du centre de loisirs de Pont-l'Abbé-d'Arnout dans les locaux de l'école René Caillé, il est nécessaire d'autoriser M. le maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit desdits locaux à intervenir entre la Cdc, l'association « P'tites mésanges » et la commune.

<b>Locaux</b>	<b>Période de mise à disposition</b>
Salle de classe	Périodes scolaires (sauf Noël et uniquement 5 semaines l'été) Et mercredis 7h30 – 19h00
Salle de motricité	Périodes scolaires (sauf Noël et uniquement 5 semaines l'été) Et mercredis 7h30 – 19h00

Locaux	Période de mise à disposition
Cantine	Périodes scolaires (sauf Noël et uniquement 5 semaines l'été) Et mercredis 7h30 – 19h00
Sanitaires	Périodes scolaires (sauf Noël et uniquement 5 semaines l'été) Et mercredis 7h30 – 19h00
Cour de récréation	Périodes scolaires (sauf Noël et uniquement 5 semaines l'été) Et mercredis 7h30 – 19h00

Monsieur le Maire informe que le point d'équilibre a été calculé à 23 enfants et qu'au bout de seulement 2 mois de fonctionnement, nous sommes déjà à 19 enfants, ce qui est de bon augure.

En fonction de la fréquentation, une augmentation de la période d'ouverture pourra être envisagée. Un point sera fait en décembre.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

## **Z17 – Questions et informations diverses**

### **Z17a - Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien (DIA)**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu 11 DIA.

### **Z17b – Informations diverses**

- Monsieur Hervé BRISSON demande si, au vu de la recrudescence des cas de COVID, le centre de vaccination sera ré-ouvert. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas d'actualité car, contrairement au début de la crise sanitaire, les professionnels en mesure de vacciner sont plus nombreux.
- Monsieur le Maire remercie Mme BRUN pour l'organisation du goûter solidaire. Un article a été publié dans Sud-Ouest. Le goûter sera reconduit l'année prochaine.
- Monsieur DOUET informe que 2 classes de l'école St Louis ont participé au concours départemental dans le cadre des « petits artistes de la mémoire », en collaboration avec les anciens combattants. Une classe a terminé première et est donc qualifiée pour le concours national.
- Félicitations à la judoka Naomie LAVOIE qui termine 3<sup>ème</sup> du championnat de France.
- Bienvenue à Sonia DECAMPS qui va s'occuper de la communication de la mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult.
- Appel à la population pour le 14 juillet : besoin de bénévoles pour l'organisation matérielle.
- Les Eurochestreries auront lieu le 04 août.
- Un repas animé aura lieu le 10 août.
- Les Batégailles de Saintonge auront lieu le 15 août.
- Le forum des associations aura lieu le 10 septembre au gymnase.
- Mme BRUN demande une page dans le prochain bulletin municipal. Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu.

Clôture du conseil à 19h00

Le Maire,  
Alexandre SCHNEIDER